



Hérin, le 29 Septembre 2020

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N ° 2020- 0061 PORTANT  
SUR L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
SUR LE PARKING ET TROTTOIR DE LA RUE  
EMILE ZOLA**

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'Entreprise Malaquin va procéder à des travaux de balayage de voirie pour le compte de la Commune ;

Qu'il convient de réglementer le stationnement au parking situé Rue Emile Zola (entre le n° 2 et 36) afin qu'il puisse être nettoyé.

**A R R Ê T O N S**

**Article 1** : Le JEUDI 29 OCTOBRE 2020 de 7 heures et jusqu'au passage de la balayeuse, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking côté pair de la Rue Emile Zola du n° 2 au n° 36.

**Article 2** : Le présent arrêté sera apposé sur le site ainsi qu'une signalisation du chantier conforme à la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Les riverains prendront toutes dispositions pour retirer leur véhicule avant le démarrage des travaux.

**Article 4** : Les contrevenants aux présentes dispositions seront constatés et sanctionnés conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police à l'Echelon exceptionnel ;
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de Valenciennes ;
- Monsieur le Directeur de la Société MALAQUIN, Route de Lille 59230 Rosult ;
- Les Riverains de la Rue Emile Zola ;
- Le Service Collecte de la SIAVED, 2 Bis Rue de Lourches – 59282 DOUCHY LES MINES ;
- Monsieur le Responsable du Service Lutte contre l'Incendie ;
- Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux.

Le DGS



Pour le Maire Empêché,

L'Adjoint délégué,

Monsieur SAUVAGE Joël